



PRÉFET DE L'AVEYRON

Plan de Prévention des Risques Technologiques

Société SOBEGAL

Commune de CALMONT

5. Cahier de recommandations

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

direction départementale des territoires
de l'Aveyron

agence centre nord

direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Midi Pyrénées

service risques technologiques et environnement
industriel

RECOMMANDATIONS

Les mesures recommandées visent à renforcer la protection des populations face aux risques encourus. Elles n'ont pas de caractère obligatoire en application du PPRT.

Utilisation ou exploitation du sol

Sur les terrains nus à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, il est recommandé aux autorités compétentes de prendre un arrêté afin d'interdire tout rassemblement ou manifestation de nature à exposer le public.

